

Intervention parlementaire. Réponse du Bureau du Grand Conseil

N° de l'intervention:	081-2019
Type d'intervention:	Postulat
Motion ayant valeur de directive:	☐
N° d'affaire:	2019.RRGR.99
Déposée le:	12.03.2019
Motion de groupe:	Non
Motion de commission:	Non
Déposée par:	Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC) (porte-parole)
Cosignataires:	0
Urgence demandée:	Non
Urgence accordée:	
Séance du Bureau du Grand Conseil:	19.08.2019
Proposition du Bureau du Grand Conseil:	Rejet



Pour des sessions extra-muros

Le Bureau du Grand Conseil est prié d'examiner la possibilité d'organiser, idéalement **au moins une fois durant la législature**, une session complète ou partielle du Grand Conseil extra-muros.

Développement :

A tous points de vue, Berne est un grand canton. Notamment par sa superficie. Berne est aussi un canton réputé pour sa diversité linguistique et sociale. Organiser, ne serait-ce qu'une fois par législature, une session du Grand Conseil extra-muros, décentralisée, présenterait l'avantage de mieux sensibiliser l'ensemble des élus à la diversité des opinions et des sensibilités.

Chaque région du canton dispose d'infrastructures adéquates pour abriter un tel événement. Avec le concours des autorités locales, des commerces, des hôtels et des partenaires sur place, l'organisation de telles sessions décentralisées devrait être parfaitement réalisable.

A Bienne et dans le Jura bernois notamment, la tenue d'une telle session serait sans doute très bien accueillie et particulièrement bienvenue. Mais ce serait sans doute aussi le cas dans tous les autres cercles électoraux.

A plusieurs reprises, les Chambres fédérales ont tenu des sessions décentralisées (notamment à Genève, Lugano et Flims) qui avaient donné pleine satisfaction. Pourquoi le canton de Berne ne pourrait-il pas en faire autant ?

Il va de soi que de telles sessions extra-muros devraient être organisées de manière à être financièrement acceptables et à ne pas entraver le travail des conseillères et conseillers d'Etat, ni de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Réponse du Bureau du Grand Conseil

Les sessions ont ordinairement lieu à Berne (cf. art. 4, al. 2 RGC). Certes, il serait possible d'organiser des sessions dans d'autres villes, mais pour le Bureau du Grand Conseil, il est préférable de se restreindre le plus possible et de ne s'éloigner de Berne qu'à titre exceptionnel, lorsque des motifs sérieux l'exigent. Aussi le Grand Conseil s'est-il déjà opposé à l'organisation de sessions parlementaires hors de la ville de Berne (cf. décision du 19 novembre 2012 concernant le postulat 037-2012 [Wüthrich, PS]).

La préparation et le déroulement d'une session à Berne demandent déjà un travail important aux acteurs impliqués (en particulier la Chancellerie d'Etat, les Services parlementaires, les secrétariats des groupes et des partis). Une session extra-muros leur compliquerait forcément encore plus la tâche et l'investissement général serait nettement plus élevé, puisque l'infrastructure éprouvée de l'Hôtel du gouvernement, ses salles de séance, etc. ne pourraient être mises à profit. Cela vaut également pour une session qui ne serait organisée hors de Berne qu'en partie.

En plus des efforts importants que cela supposerait de déployer, l'organisation d'une session extra muros impliquerait des frais effectifs considérables, du fait notamment des coûts supplémentaires liés à l'infrastructure et au transfert (pour la salle où se déroulent les débats, les salles de séance, les postes de travail des membres du Grand Conseil et du Conseil-exécutif ainsi que ceux du personnel accompagnant, installation de vote et connexions LAN et WAN propres au canton et sécurisées). Les expériences de la Ville de Berne, de la Confédération et notamment du canton des Grisons ont montré que l'organisation de séances et de sessions extra muros impliquait un surcroît de travail important et des coûts supplémentaires considérables.

Pour toutes ces raisons, le Bureau du Grand Conseil propose de **rejeter** l'intervention.

Destinataire

- Grand Conseil